

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 506 113**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 81 09714**

(54) Armoire étanche aux rayonnements radioélectriques.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). H 05 K 9/00.

(22) Date de dépôt..... 15 mai 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 46 du 19-11-1982.

(71) Déposant : SA PHILIPS INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE, société anonyme, résidant en France.

(72) Invention de : Michel Mahieu, Maurice Folda et Jean Aime.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Jean de la Source, société civile SPID,  
209, rue de l'Université, 75007 Paris.

"Armoire étanche aux rayonnements radioélectriques."

La présente invention concerne un dispositif destiné à empêcher que des parasites, en particulier des rayonnements radioélectriques, ne viennent perturber le fonctionnement d'appareils contenus dans une armoire pourvue de panneaux mobiles; les dits parasites peuvent être 05 d'origine électrostatique ou électromagnétique, permanents ou transitoires, de basses ou hautes fréquences et peuvent provoquer des perturbations passagères ou définitives - surtension, court-circuit, ...- du fonctionnement des dits appareils contenus dans la dite armoire.

Ce genre de problème se rencontre en particulier lorsque 10 les dites armoires contiennent des matériels utilisés dans l'industrie informatique : cartes ou circuits imprimés, mémoire, programme, périphériques,..., surtout lorsque ces armoires sont situées dans un milieu industriel.

Dans les dispositifs connus, les dites armoires comportent généralement sur les côtés des panneaux métalliques mobiles ce qui permet, lorsque on les enlève, d'assurer la maintenance des dits matériels contenus dans l'armoire; lors de la mise en place de chaque panneau, celui-ci peut ne pas adhérer suffisamment à l'armoire et de ce fait laisser sur son pourtour un passage aux dits parasites provenant de 20 l'extérieur de l'armoire.

Pour éviter ce phénomène, certains panneaux comportent sur leur pourtour, de multiples points d'attache ou encore des zones sans peinture ou une combinaison de ces deux moyens dont l'objectif est d'assurer un contact électrique entre l'armoire et le panneau; ces 05 moyens ne donnent pas toujours satisfaction et souvent le résultat des tests montre que l'armoire ne répond pas aux normes de compatibilité électro-magnétique.

Le dispositif suivant l'invention a pour but d'éviter ces inconvénients.

10 En effet, selon la présente invention, un dispositif destiné à empêcher que des parasites ne viennent perturber le fonctionnement d'appareils contenus dans des armoires est particulièrement remarquable en ce que chaque panneau mobile est pourvu, sur son pourtour, de une ou plusieurs chicanes qui coopèrent avec la ou les chicanes de l'armoire 15 pour filtrer et progressivement diminuer la pénétration des dits parasites vers l'intérieur de l'armoire.

On peut expliquer cette amélioration en disant que grâce aux différents renforts que l'on a soudés pour obtenir ces chicanes, les panneaux obtenus sont bien rigides et un contact intime avec l'armoire 20 devient possible sur une grande longueur.

Les dessins annexés illustrent à titre d'exemple, un mode de réalisation du dispositif conforme à la présente invention.

La figure 1 montre une coupe verticale de l'armoire 1.

La figure 2 montre une coupe de la figure 1, suivant le 25 plan horizontal A, coupe sur laquelle on retrouve l'armoire 1, le panneau arrière 2, un panneau latéral 5, et où deux exemples de chicane sont mis en évidence dans les détails encerclés.

La figure 3 et la figure 4 montrent les détails de la coupe selon le plan A d'un mode de réalisation des chicanes qui assure 30 l'étanchéité magnétique revendiquée par la présente invention; la ligne pointillée 3 montre bien le chemin que devraient suivre des rayonnements radioélectriques pour pénétrer à l'intérieur de l'armoire. La pièce 4

soudée sur le panneau latéral mobile 5 coopère avec l'armoire 1 pour constituer une chicane pratiquement infranchissable. La pièce 6 soudée sur le panneau latéral mobile 5 coopère avec le panneau arrière mobile 2 pour constituer aussi une chicane pratiquement infranchissable.

05 Dans le mode de réalisation décrit, et préféré, le panneau arrière 2 doit être démonté avant de pouvoir démonter le panneau latéral 5 mais il est aussi possible de réaliser des panneaux démontables indépendamment les uns des autres.

REVENDICATIONS

1. Dispositif destiné à empêcher que des parasites en particulier des rayonnements radioélectriques ne viennent perturber le fonctionnement d'appareils contenus dans une armoire pourvue de panneaux mobiles, caractérisé en ce que chaque panneau mobile (2,5) de l'armoire 05 (1) est pourvu, sur son pourtour de une ou plusieurs chicanes (4,6) qui coopèrent avec la ou les chicanes de la dite armoire (1) pour filtrer et progressivement diminuer la pénétration (3) des dits parasites vers l'intérieur de l'armoire.

2506113

1/2

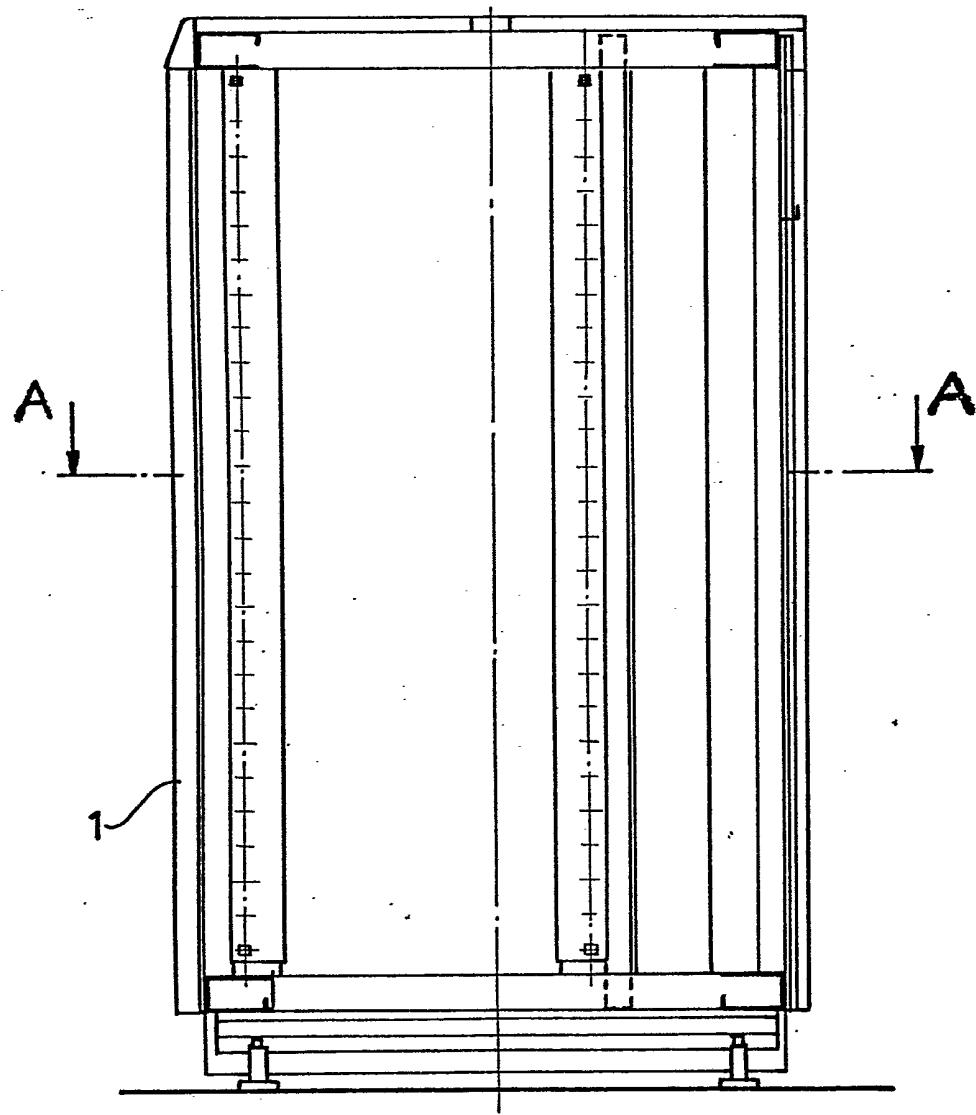


FIG.1

2506113

2/2

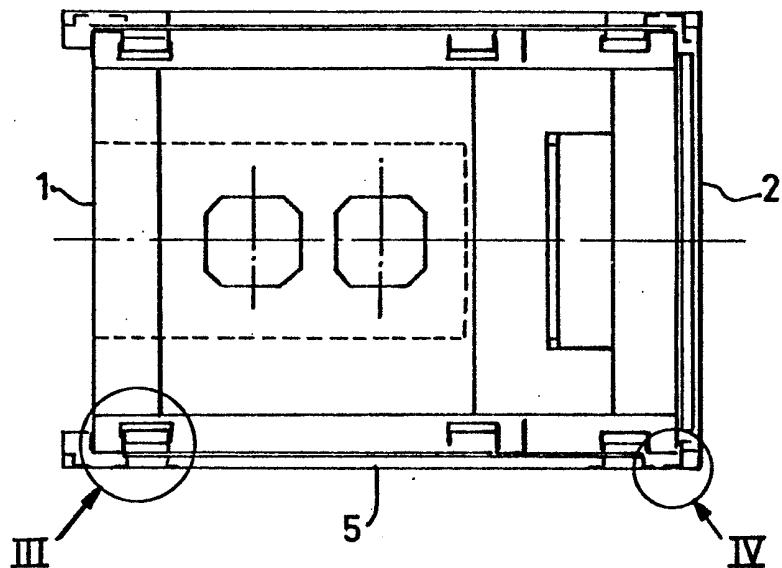


FIG.2

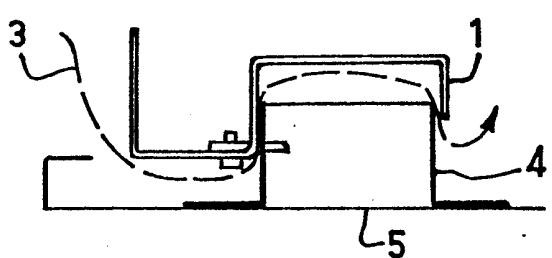


FIG.3

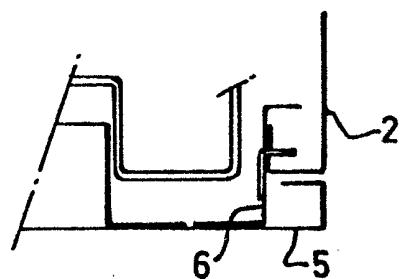


FIG.4